

SANITAIRE/En évolution constante, la zone régulée FCO-3 englobe les deux départements des Savoie depuis mi-septembre

FCO: le point de situation au 1^{er} octobre

Depuis août, la situation sanitaire dans les Savoie est en constante évolution. Les protagonistes restent les mêmes: un virus FCO avec de multiples sérotypes, des ruminants, ovins et bovins en tête, et des mouches, appelés culicoïdes, qui se chargent de transmettre les premiers aux seconds.

À l'heure où nous bouclons cet article, mardi 1^{er} octobre, la FCO-8 progresse toujours à grande vitesse. Les derniers chiffres officiels connus (source DDETSPP 73 et DDETSPP 74) font état de :

- Savoie: 168 foyers confirmés et 68 suspicions au 27 septembre.
- Haute-Savoie: 57 foyers confirmés et 120 suspicions au 25 septembre.

La FCO-3, quant à elle, reste pour le moment à distance, au plus proche en Franche-Comté et en Suisse. L'arrivée imminente de ce sérotype, encore plus virulent que le précédent, doit alerter les éleveurs et amener à organiser une vaccination dès que possible.

FCO 8: pas encore de freinage avec l'arrivée de l'automne

Même si les températures baissent, le froid n'est pas encore là et l'activité des culicoïdes ne subit pas encore un recul significatif. Le nombre de cas confirmés, cité plus haut, est en forte progression. Les consignes de gestion restent les mêmes pour ce sérotype, en lien avec le vétérinaire de l'élevage: des mesures

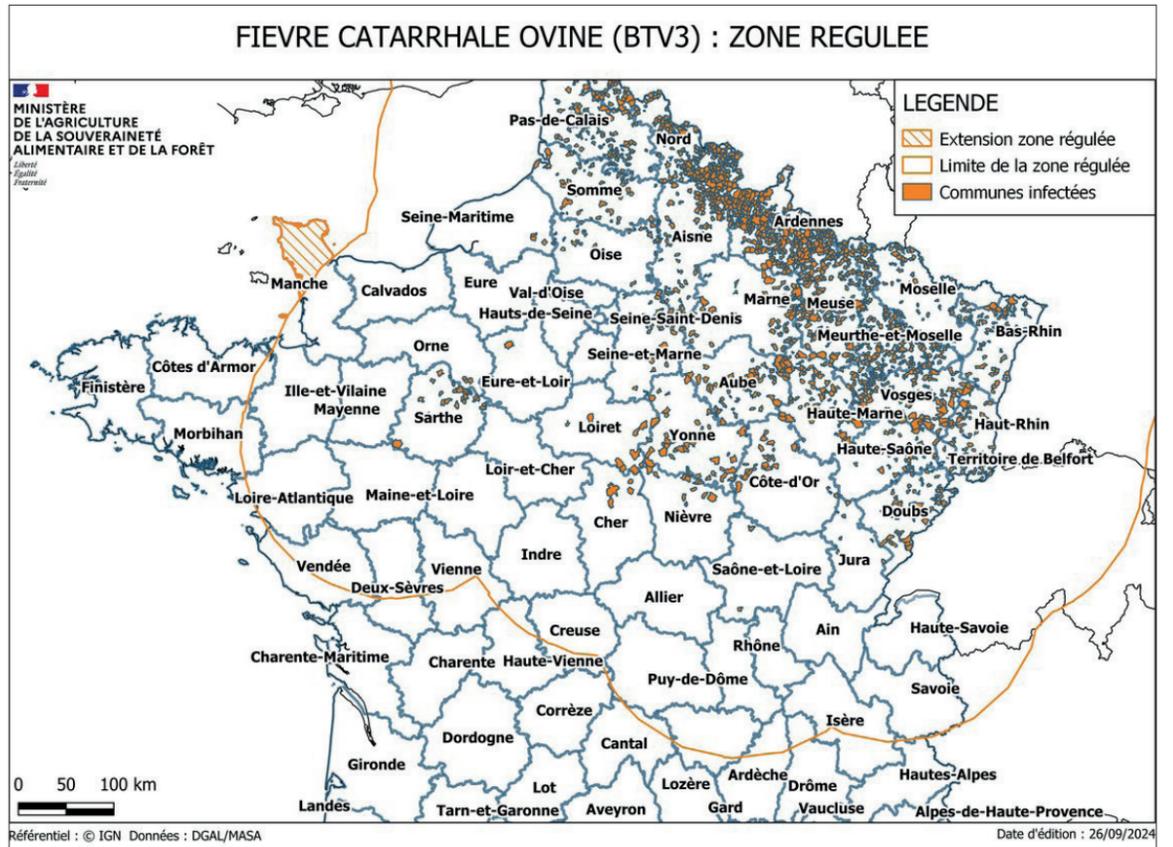
curatives avec les soins aux animaux malades; des mesures préventives avec le renforcement de l'immunité des animaux, la gestion du parasitisme, et bien sûr la vaccination. La mise en place de ce moyen de lutte efficace doit impérativement se raisonner en fonction du contexte de l'élevage.

Pour rappel, la seule réglementation liée à ce sérotype concerne l'export des animaux, et aucune restriction de mouvement n'existe au sein même du territoire français.

FCO-3: les Savoie en zone régulée

La progression de ce sérotype du nord s'est accélérée en fin d'été, avec au plus proche de nos départements un foyer détecté dans le canton de Vaud en Suisse. Ce cas confirmé mi-septembre a fait évoluer la zone régulée (ZR) qui englobe désormais l'intégralité de la Haute-Savoie et la Savoie (voir carte). Il n'y a donc plus de contraintes aux mouvements à l'intérieur du territoire des Savoie. En revanche, les règles aux mouvements continuent à s'appliquer pour sortir de la ZR vers une zone indemne (ZI), comme le sud de l'Isère ou encore les Hautes-Alpes.

Des dérogations sont toujours possibles pour les animaux en retour d'estive. La note spécifique aux mouvements rédigée par les services de l'État est disponible dans la rubrique actualité du site internet du GDS.



Enfin, la prise en charge du vaccin FCO-3 par l'État pour les animaux des Savoie est toujours d'actualité. La commande doit se faire par le biais du vétérinaire sanitaire de l'élevage.

Et la MHE... ?

Alors que les sérotypes de FCO gagnent du terrain au centre du pays, la progression du virus de la MHE semble plus lente. L'arrivée récente d'un vaccin sur le marché a permis la mise en place au niveau national d'une stratégie vaccinale spécifique.

Le ministère de l'Agriculture suit les recommandations du Laboratoire national de référence des maladies vectorielles de l'Anses en mettant en place une zone vaccinale de 50 km de largeur de long de la ligne interne de la ZR MHE. Vous pouvez retrouver plus de détails sur le site du ministère de l'Agriculture avec une

cartographie disponible pour visualiser l'image de ce cordon sanitaire imaginé. Deux millions de doses de vaccins ont ainsi été commandées par l'État pour mettre ce plan à exécution.

Du point de vue des Savoie, cette stratégie pourra permettre d'espérer tenir à distance ce nouveau virus, tout en restant vigilants (voir carte).

Des informations toujours à disposition

Toutes les informations liées à l'évolution de la situation FCO mais aussi MHE sont disponibles sur le site internet du GDS: signes cliniques de la maladie, vaccins existants, produits de désinsectisation, détail des règles au mouvement, et surtout actualité et cartographie des zones touchées. N'hésitez pas à consulter le site internet du GDS www.gdsdesavoie.fr pour accéder à tous ces détails, à

contacter le standard au 04.79.70.78.24, et à vous rapprocher de votre vétérinaire et des services de la DD (ETS) PP de votre département. ■

Cyril Aymonier, GDS des Savoie

FCO-8 ET FCO-3/La FDSEA des Savoie préconise de vacciner les troupeaux bovins, ovins et caprins

Comme le GDS des Savoie, la FDSEA des Savoie préconise aux éleveurs ovins, bovins et caprins de vacciner leurs troupeaux contre la FCO-3 et la FCO-8. Seul le vaccin de la FCO-3 est pris en charge par l'État. Le syndicat invite les éleveurs, si ce n'est pas déjà fait, à se rapprocher du vétérinaire sanitaire pour échanger et pour prévoir les doses suffisantes pour la primo vaccination et le rappel.

Pour toute suspicion dès le premier animal malade, la FDSEA recommande l'analyse PCR pour être déclaré foyer infecté: c'est cette déclaration qui sera nécessaire pour pouvoir prétendre à une potentielle indemnisation.

En cas de difficultés, les éleveurs peuvent solliciter les services sociaux de la MSA, les banquiers et bien sûr, l'équipe d'élus et d'animateurs de la FDSEA pour obtenir des informations et des conseils. Ensemble, nous serons plus forts pour faire face à cette crise! ■

Les rappels importants du GDS

- Organisez la vaccination de votre troupeau dès que possible.
- Pour les vaccins nécessitant deux injections, pensez à commander suffisamment de doses pour assurer le protocole complet.
- Faites intervenir votre vétérinaire pour toute suspicion dès le premier animal malade. ■

